

An Eltern von Kita- und Grundschulkindern**Aux parents d'enfants de garderie et d'école primaire**

Chers parents,

Nous sommes ravis que vous souhaitiez inscrire votre enfant en crèche, en jardin d'enfants ou en garderie périscolaire. Ces structures sont conçues pour l'éducation des enfants. Les enseignants accompagnent les enfants dans leur développement et leur enseignent de nombreuses compétences (interactions sociales, autonomie, résolution de conflits, compréhension des règles, etc.). En garderie périscolaire, les enfants apprennent à s'investir pleinement dans leur temps libre, bénéficient d'un soutien pour leurs devoirs et passent du temps avec leurs camarades l'après-midi et pendant les vacances scolaires.

L'inscription de votre enfant en garderie implique de nombreuses démarches administratives. Vous devez remplir et signer de nombreux formulaires. En signant chacun d'eux, vous confirmez en avoir compris et en accepter le contenu.

Bien sûr, il est très difficile de tout comprendre si vous n'avez pas encore appris la langue allemande.

Par cette lettre, nous souhaitons vous fournir un résumé des nombreux documents et informations dans votre langue maternelle. Il s'agit simplement d'une aide supplémentaire. La langue officielle étant l'allemand, les formulaires signés doivent être rédigés en allemand.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir et comprendre les documents, veuillez contacter un centre de conseil, par exemple le Centre de conseil en migration de l'AWO Sonnenstein à Pirna ou l'association Caritas à Freital. En cas de doute sur le centre de conseil qui vous convient, veuillez consulter cette page :



[Leitfaden Integration](#)

→ **Pour vous inscrire, procédez comme suit :**

1. **Inscription:** Dans les villes de Pirna, Freital et Heidenau, un portail en ligne est disponible ; dans les autres communes, l'inscription doit être effectuée directement auprès de l'établissement.

Crèche et jardin d'enfants: Prenez rendez-vous directement auprès de l'établissement (par téléphone ou par courriel).

Garderie périscolaire: Les informations relatives à l'inscription à la garderie périscolaire sont généralement fournies lors de l'inscription à l'école.

2. Remplissez et signez les documents suivants, signés par les deux parents (ou tuteurs légaux), et apportez-les à l'établissement: preuve de vaccination contre la rougeole, certificat de naissance, carte d'identité, déclaration de garde/certificat de mariage.

→ **Vous devez comprendre, remplir, signer et remettre les documents importants suivants à l'établissement où vous souhaitez inscrire votre enfant:**

1. Vertrag - contrat

Vous signerez un contrat pour la garde de votre enfant. Cela signifie que plusieurs détails importants sont clairement définis entre vous et l'établissement et deviennent juridiquement contraignants par votre signature.

Ce contrat régit notamment les horaires de garde. Différents tarifs existent. Il est préférable de discuter avec la direction de l'établissement des horaires qui vous conviennent le mieux. Les dates de début et de fin du contrat sont également importantes.

Veuillez fournir au préalable à l'établissement la traduction certifiée conforme de l'acte de naissance de votre enfant et de tout autre document signé, ainsi que votre carnet de vaccination.

2. Elternerklärung - déclaration parentale

Parfois, ces informations sont déjà demandées dans le contrat ; parfois, il s'agit d'un document séparé. Vous y indiquerez si votre enfant a des problèmes de santé. Vous devez fournir ces informations à l'établissement. C'est important, car c'est la seule façon pour les éducateurs de prendre soin de votre enfant correctement.

3. Vollmacht für Eltern mit gemeinsamem Sorgerecht Procuration pour les parents en garde partagée

Cette procuration peut également être incluse dans le contrat ou faire l'objet d'un document séparé.

Si vous avez la garde partagée, vous devez toujours prendre les décisions ensemble et signer tous les documents les deux.

Une procuration signifie qu'une personne autorise une autre personne à faire quelque chose ou à prendre des décisions en son nom (selon les termes de la procuration).

Vous pouvez donc remplir cette procuration de manière à ce qu'une seule personne prenne toutes les décisions et signe tout concernant la garde de votre enfant. Cela peut simplifier la vie au quotidien.

Vous devez également présenter le document de garde ou l'acte de mariage (s'il est rédigé dans une langue étrangère, une traduction certifiée conforme) à l'établissement comme preuve.

4. Weitere mögliche Anlagen zum Vertrag **Autres annexes possibles au contrat**

- Informations concernant l'enfant et ses parents (ou tuteurs)
- Informations en cas d'urgence (coordonnées des personnes à contacter ; statut vaccinal contre le tétanos, important en cas de blessure)
- Consentement à la consultation du carnet de vaccination (Pour des raisons de protection des données, vous devez autoriser l'établissement à consulter le carnet de vaccination. Outre les vaccinations générales, une preuve de vaccination contre la rougeole est requise en l'absence d'autre preuve de protection contre la rougeole. Vous pouvez également fournir une preuve d'examen médical.)
- Autorisation de venir chercher votre enfant (Vous décidez qui peut venir chercher votre enfant ; sans autorisation et sans présentation de sa carte d'identité, personne d'autre que vous ne peut venir chercher votre enfant!)
- Autorisation photo et vidéo (Vous décidez si vous autorisez les enregistrements photo et vidéo au sein de l'établissement et à quelles fins).
- Contrôle des poux (Dans certains établissements, vous devez décider si les enseignants peuvent examiner la tête de votre enfant en cas de suspicion. L'infestation par les poux est une infestation obligatoire conformément à la loi allemande sur la protection contre les infections ; la crèche doit en être informée dans tous les cas. Cela peut également être stipulé dans le contrat.)
- Protection des données (L'établissement est tenu de protéger les données personnelles de votre enfant. Ces données ne peuvent être rendues publiques au sein de l'établissement qu'avec votre autorisation. Cela signifie que le nom de votre enfant apparaîtra sur les listes et les affichages de l'établissement. Il s'agit donc uniquement du travail éducatif au sein du groupe, et non de relations publiques sur Internet ou dans les journaux.)

5. Belehrungsbogen des Gesundheitsamtes zum Infektionsschutzgesetz - Instruction de l'autorité sanitaire relative à la loi sur la protection contre les infections

Conformément à la loi sur la protection contre les infections, les parents et les garderies doivent signaler les maladies contagieuses et prendre toutes les mesures possibles pour prévenir toute nouvelle infection.

Vous êtes donc tenu de garder votre enfant à domicile s'il est atteint de certaines maladies et ne pouvez pas l'envoyer à la garderie. Il ne pourra y retourner que lorsqu'il sera en bonne santé et ne sera plus contagieux (voir 6. Réadmission)!

Vous devez également retirer votre enfant de la garderie s'il est malade ou ne peut pas y aller pour d'autres raisons.

Vous trouverez sur le site web suivant des explications en plusieurs langues, ainsi qu'une liste des maladies contagieuses. Veuillez noter que la conjonctivite, la grippe et le syndrome mains-pieds-bouche, également contagieux, ne sont pas mentionnés ici.

De plus, l'enfant doit être sans fièvre depuis 48 heures avant de retourner à la garderie.



[RKI - Belehrungsbögen - Belehrungsbögen](#)

La vaccination contre la rougeole est particulièrement importante. Vous devez fournir une preuve que votre enfant a été vacciné contre la rougeole ou qu'il le sera. Vous pouvez contacter le service de santé (masernschutz@landratsamt-pirna.de) pour vérifier son carnet de vaccination.

- Instructions relatives à la loi sur la protection contre les infections (peut-être vous êtes demandé de signer une déclaration distincte confirmant que vous avez compris le contenu de la fiche d'information).

6. Wiedenzulassung zwecks Infektionsschutz **Réadmission à des fins de protection contre les infections**

Si un enfant se rétablit d'une maladie contagieuse, le pédiatre décidera s'il peut retourner à la garderie. Il n'a pas besoin de confirmer cette information par écrit ; il peut le confirmer verbalement.

Pour rassurer les autres enfants et les éducateur eux-mêmes sur le fait que l'enfant est bel et bien en bonne santé et n'est plus contagieux, vous, en tant que parent, devez fournir une confirmation écrite.

7. Schweigepflichtentbindung (bei Bedarf) **Libération de la confidentialité (si nécessaire)**

Dans certaines situations, il est utile que les médecins ou les thérapeutes de votre enfant, par exemple, puissent parler à l'établissement. Cependant, ces personnes sont généralement tenues au secret professionnel. Vous devez les libérer de cette confidentialité, c'est-à-dire les autoriser à partager des informations concernant votre enfant.

8. Einwilligung zur Medikamentengabe (bei Bedarf) Consentement à l'administration de médicaments (si nécessaire)

Les enseignants ne sont pas autorisés à donner de médicaments à votre enfant. Cependant, si votre enfant a besoin de médicaments d'urgence, vous devez autoriser les enseignants à le lui administrer. Vous recevrez une lettre du médecin confirmant la nécessité du médicament.

9. Cateringvertrag - Contrat de restauration

Dans la plupart des cas, la livraison des repas est assurée par un traiteur. Vous devez conclure vous-même un contrat avec le traiteur et organiser le paiement.

Si vous percevez des prestations sociales, vous pouvez demander une aide alimentaire (Éducation et Participation). **Veuillez noter que cette aide est limitée dans le temps et que vous devez la renouveler régulièrement.**

L'établissement peut également vous fournir les documents supplémentaires suivants, que vous devez lire mais que vous n'avez généralement pas à signer:

10. Hausordnung - Règles de la maison

Chaque établissement possède un règlement intérieur. Ce sont des règles importantes que chacun doit respecter. Elles font partie du contrat, et en le signant, vous vous engagez à les respecter.

11. Konzeption - conception

Un plan conceptuel consiste pour les éducateurs à décrire leur organisation quotidienne, ce qu'ils considèrent comme particulièrement important pour le développement des enfants, ainsi que leurs objectifs et leurs projets. Les structures peuvent avoir des méthodes et des idées de travail différentes, dont vous, en tant que parents, devez être conscients.

12. Jahresplan - calendrier annuel

Le calendrier annuel vous fournit des informations importantes sur les heures de fermeture et les événements, vous permettant ainsi de planifier à l'avance. Il vous sera parfois demandé de signer pour confirmer que vous l'avez lu et compris.

13. Elternbeitragsbescheid - Avis de contribution parentale

La garde en institution est payante. L'avis de participation parentale vous en indiquera le montant.

Si vous percevez des prestations sociales, vous pouvez déposer une demande auprès du Service de l'aide sociale à l'enfance pour obtenir le remboursement de votre participation parentale. **Veuillez noter que cette aide est limitée à une période déterminée et que de nouvelles demandes doivent être déposées régulièrement!**

Vous trouverez le formulaire de demande et des informations complémentaires ici :



[Wirtschaftliche Jugendhilfe - Landkreis Sächsische Schweiz - Osterzgebirge](#)

14. SEPA-Lastschrift - prélèvement automatique SEPA

Il existe plusieurs options pour régler la contribution parentale :

1. Prélèvement automatique SEPA : la contribution parentale est automatiquement débitée de votre compte. C'est très pratique, car vous n'avez pas à vous en préoccuper. Il vous suffit de l'autoriser.
2. Le paiement en espèces est souvent possible.
3. Le virement bancaire ou l'ordre permanent doivent être demandés à l'établissement si aucune autre option n'est disponible. Cela peut être le cas, par exemple, pour les titulaires d'une carte de paiement.

Vous recevrez systématiquement une facture de l'établissement pour ces paiements, souvent envoyée par e-mail.

Informations complémentaires:

En cas de changement (adresse, situation familiale, numéro de téléphone, etc.), veuillez en informer l'établissement dans les meilleurs délais.

Bien que cette liste soit déjà extensive, des fiches d'information et des documents supplémentaires peuvent être disponibles. Les documents fournis par les établissements peuvent varier légèrement ou porter des noms différents. Nous avons répertorié ici les plus importants et espérons qu'ils vous apporteront conseils et soutien.